

Arrêté n° 2020-81 portant proclamation des résultats de l'élection partielle des représentants des doctorants au conseil de l'ED SNI

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

VU l'arrêté n°2020-68 relatif à l'élection partielles des représentants des doctorants au conseil de l'école doctorale SNI,

VU l'arrêté n°2020-76 portant recevabilité des listes de candidatures des représentants des doctorants au conseil de l'école doctorale SNI,

ARRETE

Article 1 :

Sont proclamés les résultats suivants :

Collège doctorants :

Sièges à pourvoir : 2

Inscrits : 100

Votants : 14

Suffrages exprimés : 12

Bulletins blancs ou nuls : 2

Quotient électoral : 6

Ont obtenu :

Listes	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
ITHeMM-MAT	7	1	0	1
ATS	5	0	1	1

Sont déclarés élus :

Titulaires	Suppléants
AMATERZ Elhassan	AZZOUZ Imen
LAFUUGE Noémie	PARANT Alexandre



Article 2 : Exécution

Le Directeur Général des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, le 16/04/2020

Guillaume GELLE



Mis en ligne le : 16/04/2020

Transmis au recteur, chancelier des universités le : 16/04/2020 .

